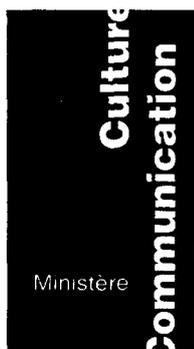


Paris, le 06 OCT. 2008



**Note à l'attention de Mmes et M. les Secrétaires généraux
des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT-Culture, SCENRAC-
CFTC, SNAC-FO, SNAC-FSU, SUD-Culture**

Secrétariat général

Le Secrétaire général

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01

Téléphone : 01 40 15 74 40
Télécopie : 01 40 15 75 46

N° 787 /08/SG/AG

Affaire suivie par :
Carole Alexandre

carole.alexandre@culture.gouv.fr

Téléphone : 01 40 15 78 08

Objet : L'enseignement supérieur Culture dans le contexte de la RGPP

PJ : Répartition des rôles entre le Secrétariat général du ministère et les Directions générales sur le thème de l'Enseignement supérieur Culture (ESC)

Lors de notre réunion du 8 septembre dernier sur le dossier Enseignement supérieur Culture dans le contexte de la RGPP, vous avez souhaité disposer d'une information sur la répartition des rôles et des missions entre le secrétariat général et les directions générales.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un document établi par mes services en étroite concertation avec les directions générales.

Dans la circonstance, et avant toute décision définitive quant à la réorganisation du ministère, il s'agit d'un document d'étape qui permettra néanmoins, je l'espère, de nourrir de prochains échanges sur le dossier.

Bin Couderc

Guillaume Boudy

Répartition des rôles entre le Secrétariat général du ministère et les Directions générales sur le dossier de l'Enseignement supérieur Culture (ESC)

L'objectif poursuivi est de penser ensemble le nécessaire renforcement du pilotage stratégique du dossier et l'exercice des prérogatives des directions Métiers selon les spécificités de leur champ respectif. Un troisième acteur - les Drac - est cependant incontournable, d'autant que l'objectif de « rationalisation des écoles » assigné par le CMPP du 11 juin 2008 implique qu'elles soient associées à la réflexion et à la mise en oeuvre de cette mesure dans le respect des logiques d'aménagement du territoire.

La répartition établie dans ce document émane du groupe de travail RGPP SG DG réuni durant l'été et des travaux issus d'autres regroupements (le groupe RGPP DRAC AC principalement).

Remarque : la recherche n'est pas fortement identifiée ici mais figure sous l'aspect LMD.

1. Les compétences du Secrétariat général en matière d'ESC

- Le SG est le relais des impulsions politiques définies par le Cabinet.
- Il pilote la mise en oeuvre de la mesure énoncée ainsi par le CMPP du 11/06/08 : « une rationalisation des écoles du ministère sera engagée pour permettre la constitution de pôles d'excellence, dans le cadre de la réforme du LMD, assurant la meilleure insertion professionnelle des élèves ».

L'objectif est de parvenir à un schéma directeur national de l'enseignement supérieur Culture à l'échelle du territoire, fondé sur un corps de doctrine décliné par secteur disciplinaire et traduit par une cartographie. Le SG est en charge de la coordination de ce schéma directeur, en étroite relation avec les DG concernées et les services déconcentrés, dans le respect des spécificités sectorielles et territoriales.

- A cette fin, et sur l'ensemble des questions relevant de la politique du MCC et des objectifs communs qu'il se fixe, il exerce sa fonction de mise en perspective et cohérence des logiques sectorielles dans le cadre d'un comité de pilotage qu'il préside, le copil ESC, instance de dialogue et d'aide à la décision. Ce comité de pilotage est le lieu d'élaboration des orientations en matière d'ESC et force de proposition auprès du Cabinet à partir des besoins et orientations définis par les DG.

- Le SG est en charge du pilotage et de la mise en oeuvre, dans le respect des spécificités sectorielles, des actions relevant des politiques interministérielles telles que :

la vie étudiante (bourses, handicap, conditions de vie,...), la VAE, l'inscription au Répertoire national des certifications professionnelles, l'expertise des licences professionnelles, etc.

Il représente le ministère dans les réunions interministérielles traitant de ces sujets.

- Il pilote la mise en oeuvre des outils permettant d'évaluer la politique du MCC dans le champ de l'ESC (ex : la base de données sur les informations budgétaires, financières et statistiques et l'enquête nationale d'insertion professionnelle des diplômés, deux outils lancés fin 2008).
- Il est un centre de ressources, d'expertise (notamment juridique) et d'information pour les DG.
- Il est noté de manière générale, qu'une attention particulière sera portée à la bonne circulation et au bon échange de l'information entre les DG et le SG.

2. Les compétences des Directions générales en matière d'ESC

■ Les politiques ESC sont définies et portées par les DG du fait même de leurs spécificités “métiers” ; ainsi, la question des modalités d'intégration au LMD est située dans le champ d'action des DG, ces modalités différant d'un secteur à l'autre ; du fait de la proximité entre les enseignements et les professions, notamment dans le cas des professions réglementées, seule la DG est en capacité de répondre sur ces sujets.

■ Les DG sont en charge :

- de la définition des politiques sectorielles pour leurs établissements d'ESC
- de la régulation des moyens entre les territoires
- du suivi fin de ces établissements, notamment au niveau de la gestion et des contrats de performance ; si les DG sont responsables de l'élaboration et du suivi de ceux-ci, le SG doit y être associé afin qu'une mise en cohérence des contrats puisse se faire sur les questions transversales
- de travaux d'observation des métiers, en articulation avec le DEPS ; un partage de l'information et des études devra être mis en place entre les différents secteurs.

■ Les DG représentent le ministère, avec leurs compétences et expertise propres, dans les réunions interministérielles traitant des sujets sectoriels. Les DG, vis-à-vis des autres départements ministériels, sont donc, pour les questions sectorielles, l'interlocuteur principal des autres directions, services, structures, partenaires...

■ Il est noté de manière générale, qu'une attention particulière sera portée à la bonne circulation et au bon échange de l'information entre les DG et le SG.

Tableau de répartition des rôles selon les missions

Rôles	Missions	SG	DG	DRAC
Pilotage stratégique	Mise en oeuvre des orientations générales, des priorités et des objectifs politiques assignés par le cabinet (ex : mesure « rationalisation des écoles »)	Vision globale, logique transversale Préside le Copil ESC		
Responsabilité sur les sujets sectoriels	Définition et négociation des politiques sectorielles avec les interlocuteurs concernés			
Coordination des politiques interministérielles	- Service à l'utilisateur : bourses, handicap, conditions d'accès aux écoles...; - Statut personnels ; - Inscription des titres ; - VAE - Comité suivi Licence...			
Relation avec les établissements	1. Suivi des établissements et régulation des moyens			
Relation avec les établissements	2. Suivi pédagogique			
Mesure - Évaluation	- Renseignement des indicateurs généraux (Lof) - Études qualitatives	Créer les outils transversaux (base données ESC, questionnaire national insertion...)		
Information, Communication auprès du public	- Salons - Brochures, sites Web	Coordonne		